



Absence injustifiée

Par **Charlotte3004**, le **18/04/2020** à **14:39**

Bonjour à la suite de mon congé parental l'hôpital m'a fait une proposition de poste. La médecine du travail m'a mis inapte au poste car j'ai la maladie de meniere. Une semaine plus tard la médecine du travail m'a mis apte au même poste sans me consulter . Je n'ai pas reçu de papier de mon aptitude c'est la cadre du service qui m'a joint par téléphone en me disant que la direction et la médecine du travail se sont mis d'accord sur ma reprise. Les aménagements que propose la médecine du travail ne correspondent pas à mon état de santé. Mon généraliste a envoyé un certificat en disant que ces propositions d'aménagement ne correspondent pas à ma maladie. Je n'ai eu aucunes nouvelles de la part de la direction suite à ça. Maintenant la direction me contact et me dit que je suis en absence injustifié. Ont il le droit sachant qu'ils mon mis apte sans me consulter et que je n'ai reçu aucun papier officiel concernant ma reprise de poste? Je travail a l'hôpital je suis aide-soignante Merci pour votre réponse